



LOUP ET AUTRES PRÉDATEURS

*En 2015 près de 9 000 bêtes ont été reconnues comme ayant été tuées par des loups (+ 1/3 en 3 ans).
En 2017 ce chiffre s'élève à près de 12 000 animaux d'élevage¹ et ne tient pas compte des victimes disparues
ou ayant subi des dégâts indirects (blessures, avortements, stress à effet durable..).*

Préservation du loup : nécessité pour l'espèce ou choix politique ?

Le loup est aujourd'hui présent en France dans plus de 30 départements, avec 57 zones de présence permanente. Le loup explore toujours de nouveaux territoires qui font l'objet de ses attaques. L'**ONCFS** (Office national de la chasse et de la faune sauvage) fait état de 360 loups avérés, ce qui veut dire qu'il y en a bien plus. Il faut également noter que la modélisation de l'évolution de la population lupine ne tient pas compte de l'**hybridation** qui favorise une reproduction rapide. La Coordination Rurale rappelle que depuis 1992, le **protocole de comptage** des loups est toujours au stade expérimental.

Même si leur nombre exact n'est pas central, leur **croissance exponentielle** inquiète la CR, tout comme **leurs dégâts** !

La situation est devenue incontrôlable : un **protocole existe pour réguler la population** de loups en fonction des attaques, mais il est vain et n'est **jamais appliqué dans son ensemble**. Des associations s'y opposent systématiquement et parviennent à annuler les procédures. Le loup est un animal rusé et il est difficile de le chasser. **La cohabitation entre le loup et l'élevage pastoral** – c'est-à-dire le type d'élevage que les mêmes associations veulent voir perdurer dans les paysages – **est de ce fait impossible**. Les éleveurs et les bergers ont bien du mal à faire reconnaître les attaques de loups et à se faire indemniser. Il arrive fréquemment que l'ONCFS classe superficiellement une attaque comme étant dû à un chien errant. Aux éleveurs il est demandé toujours plus d'investissements dans des équipements de protection qui s'avèrent inefficaces.

La CR milite pour qu'enfin ce problème soit regardé objectivement et avec raison par les pouvoirs publics, au-delà des caricatures et des débats tronqués. De nombreux pays touchés par l'arrivée de loups, comme la Suisse, la Suède, la Norvège, la Finlande, l'Espagne et les États-Unis, ont engagé une régulation de sa population.

La préservation du loup est aujourd'hui devenue en France **un enjeu politique** qui oppose farouchement « pro » et « anti » loups et ce sont les éleveurs encore une fois les victimes. La préservation de l'espèce étant assurée, il s'agit aujourd'hui de **protéger le pastoralisme** ! Des solutions existent : à l'image de ce qui est pratiqué en Espagne, la CR demande la **modification de**

¹ M. Meuret, L. Garde, C.-H. Moulin, M.-O. Nozières-Petit, M. Vincent, Élevage et loups en France : historique, bilan et pistes de solution, INRA Productions Animales 2017- Volume 30 Numéro 5, pp 423-490.

la Convention de Berne et la modification de la Directive Habitats afin de limiter la présence des loups à des zones sans activité humaine.

Conséquences pour la pérennité des activités pastorales et d'élevage

La contrainte croissante du loup décourage les perspectives de reprise ou d'installation dans les zones les plus touchées. Hélas, juridiquement, **la préservation des prédateurs prévaut sur celle des éleveurs !**

Les attaques représentent une menace pour la viabilité économique des activités liées à l'élevage, comme la valorisation de produits sous appellation. À cause de la présence du prédateur, les éleveurs sont dans l'impossibilité de respecter les cahiers des charges et perdent ainsi leurs contrats avec des conséquences désastreuses pour leur survie.

Des pièges spécifiques, efficaces et agréés aux normes du piégeage sans cruauté existent. Pourquoi ne pas les utiliser pour que le protocole parvienne au moins à réguler le quota annuel défini ? Ce serait un premier pas dans la bonne direction pour que le trop grand nombre de loups en France soit enfin pris en compte.

La CR se bat pour :

- > obtenir une évaluation précise du **coût du loup** (gestion, indemnisations...);
- > un **protocole fiable de dénombrement** afin de traduire la réalité du terrain, avec l'aide des éleveurs ;
- > l'**abattage systématique des loups suite à une attaque** sur des animaux domestiques ;
- > une réelle expertise des **méthodes de protection proposées aux éleveurs** (efficacité, prise en compte de l'ensemble des coûts, y compris du temps de mise en place et d'utilisation) ;
- > l'**augmentation du nombre de prélèvements** tant que des attaques sur des animaux domestiques existent ;
- > des **prélèvements sur des juvéniles** et sur les animaux en dispersion ;
- > le **confinement des loups** dans des zones sans activité humaine.

Autres prédateurs : les Ours

En 2018, le ministre de la Transition écologique annonce la réintroduction de **2 ourses femelles dans les montagnes du Béarn, en Pyrénées-Atlantiques**, en inscrivant cette initiative dans la mise en application du plan national d'actions Ours brun publié le 9 mai 2018 et du Plan biodiversité du gouvernement.

Malgré l'intention affichée par le gouvernement d'instaurer un dialogue autour de cette démarche avec les élus locaux, la profession agricole et l'ensemble des acteurs locaux, le ministère a tout de même agi sans prendre en compte les craintes de **la profession agricole qui s'était exprimée de manière unanime contre cette réintroduction.**

Encore une fois, en préférant la protection des prédateurs l'État agit en méprisant les éleveurs qui font avec leur travail quotidien la beauté et la richesses de nos paysages montagneux.